

RCS : CHERBOURG

Code greffe : 5001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHERBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00278

Numéro SIREN : 515 229 623

Nom ou dénomination : 2 LR

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2024 sous le numéro de dépôt 949

1 BILAN - ACTIF



N°15949*06

Désignation de l'entreprise : 2 LR Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 17 LE VALVACHER 50630 QUETTEHOU Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 51522962300035 Néant *

		Exercice N clos le, 31/12/2023			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AC.II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	EX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	1 828 216	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	46 286	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	54 730	114 424
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
AC.III. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	25 385	25 385
TOTAL (II)		BJ	BK	101 016	1 968 024
AC.III.1. STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	213 786	213 786
AC.III.2. CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	126 537	126 537
	Autres créances (3)	BZ	CA	34 345	34 345
AC.III.3. DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	1 061 690	1 061 690
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	56 808	56 808
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 493 166	1 493 166
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	101 016	3 461 190
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2 LR		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :370 000.....)			DA	370 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	37 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)			DG	1 292 315
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	285 681
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 984 996
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	818 789
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV	585
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	5 368
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	429 666
	Dettes fiscales et sociales			DY	220 739
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	1 047
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 476 194	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL (V)			EE		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 461 190	
KENVUJIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
			Ecart de réévaluation libre		1D
			Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H	
			EG	885 251	
			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2 LR		Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	1 828 216	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		
	Installations gales, agencés*, aménagés des constructions		[Dont Composants M2]	KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS	46 286	KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	68 949	KW		
		Matériel de transport *		KY	79 116	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	20 617	LC		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN	214 968	LO		
						LP	79 587	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		
	Autres participations			8U		8V		
	Autres titres immobilisés			IP		IR		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	25 385	IU		
	TOTAL IV			LQ	25 385	LR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	2 068 569	ØH		ØJ	79 587

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
								4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	1 828 216	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	46 286	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	72 110
		Matériel de transport			IV		MP	79 116	MQ	75 404
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	21 640
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	79 116	NH	215 439	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	25 385	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	25 385	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	79 116	ØL	2 069 040	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2 LR					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le 31/12/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise 2 LR							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	46 286	QA		QB		QC	46 286
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	11 384	QE	6 987	QF		QG	18 371
	Matériel de transport	QH	11 153	QI	19 043	QJ	14 120	QK	16 076
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 946	QM	337	QN		QO	20 283
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	88 769	QV	26 366	QW	14 120	QX	101 016
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	88 769	ØP	26 366	ØQ	14 120	ØR	101 016
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *								
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2 LR						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD				
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	UF					
		UG	UH					
		UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

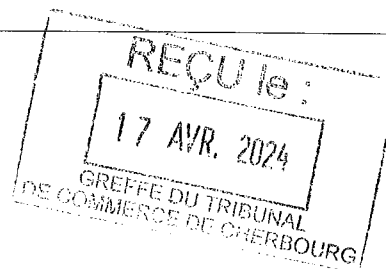
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	25 385	UV		UW	25 385			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	126 537		126 537					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	500		500					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	28 143		28 143				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 702		5 702					
	Charges constatées d'avance		VS	56 808		56 808					
	TOTAUX			VT	243 075	VU	217 690	VV	25 385		
RENVUIS	(1)	Montant	VD								
		des	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	818 789		233 213		585 575			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	429 666		429 666						
Personnel et comptes rattachés		8C	81 579		81 579						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	55 563		55 563						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	43 316		43 316					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	37 893		37 893					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 388		2 388					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	585		585						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 047		1 047						
Défense représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 470 826	VZ	885 251		585 575			
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	250 235	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : 2 LR		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	<input type="checkbox"/>	Néant	<input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 31/12/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE				WA	285 681	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	2 596		XE	3 870
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)		WG	1 274			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	239
	Amendes et pénalités		WJ	239	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7	91 110	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes particuliers / impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %								I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	540	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	381 441	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								XB	
Mesures d'incitation	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *								I6	
	Majoration d'amortissement*								WZ	
	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art.44 sexies A)		L5	XA
	ZFU-TE (art. 44 octies A)		ØV	S.I.L.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 septies)		PA	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC	XZ	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	XY	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)								XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies B)		YH			XG	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{		bénéfice (I moins II)		XI	381 441		XJ	
				déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	381 441	XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 02/04/2024**

2 LR
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 370 000.00 euros
Siège Social : 17, Le Valvacher
50630 QUETTEHOU
RCS de CHERBOURG N° : 515 229 623



La collectivité des associés propose d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	285 681.00€
Mise en report à nouveau	171 000.00€
Montant Brut Distribuible	114 681.00€
Retenue à la source	27 440.00€
Solde net	87 241.00€

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau bénéficiaire est de 171 000.00€.

L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.

Il devra obligatoirement être rajouté au résultat de l'exercice suivant.

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 1 292 315.00 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés décide de mettre en distribution la somme de 114 681.00€

	Monsieur LE ROY Sylvain	Monsieur LE ROY Yves
Dividendes bruts taxables	77 488 €	37 193 €
Eligibles à l'abattement 40%	oui	oui
Dispense prélèvement acompte	non	non
Montant acompte 12.8%	9 918 €	4 761 €
Dividendes soumis au RSI	40 488.00€	0.00€
Dividendes soumis à 17.2%	37 000 €	37 193 €
Prélèvements sociaux	6 364 €	6 397 €
Dividendes nets à percevoir	61 206 €	26 035 €

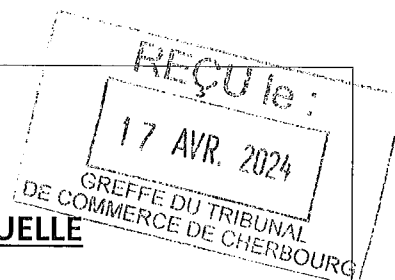
Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 02/04/2024



2 LR
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 370 000.00 euros
Siège Social : 17, Le Valvacher
50630 QUETTEHOU
RCS de CHERBOURG N° : 515 229 623

L'an deux mil vingt-quatre,
Le deux avril.

Les associés de la société à responsabilité limitée 2 LR se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur LE ROY Sylvain, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci-après :

RESOLUTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	285 681.00€
Mise en report à nouveau	171 000.00€
Montant Brut Distribuible	114 681.00€
Retenue à la source	27 440.00€
Solde net	87 241.00 €

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau bénéficiaire est de 171 000.00€.

L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.
Il devra obligatoirement être rajouté au résultat de l'exercice suivant.

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 1 292 315.00 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés décide de mettre en distribution la somme de 114 681.00€

	Monsieur LE ROY Sylvain	Monsieur LE ROY Yves
Dividendes bruts taxables	77 488 €	37 193 €
Eligibles à l'abattement 40%	oui	oui
Dispense prélèvement acompte	non	non
Montant acompte 12.8%	9 918 €	4 761 €
Dividendes soumis au RSI	40 488 €	0.00€
Dividendes soumis à 17.2%	37 000 €	37 193 €
Prélèvements sociaux	6 364 €	6 397 €
Dividendes nets à percevoir	61 206 €	26 035 €

Ce dividende sera payé le 02/04/2024, par virement bancaire.

La collectivité des associés prend acte des obligations fiscales à réaliser. A ce titre, la société a l'obligation dans les 15 jours du mois suivant celui du paiement des présents dividendes d'adresser au service des impôts de son siège social la déclaration N°2777 D.

Cette déclaration devra être accompagnée du versement de la somme de 27 440€ comprenant :

- le cas échéant, le nouvel acompte forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12.8 % sur les dividendes pour ceux des associés qui n'ont pas justifié pouvoir en être exonérés compte tenu du montant de leur revenu fiscal de référence lié aux revenus de 2022.
- les prélèvements sociaux dus au taux de 17.2 % sur la base des dividendes qui ne sont pas soumis aux cotisations sociales.

La collectivité des associés donne tous pouvoirs à la gérance pour faire la déclaration N°2777 D et procéder au paiement à réaliser. Il est rappelé que les retenues à la source ci avant restent toutefois à la charge des associés concernés.

Elle donne également pouvoir à la gérance pour effectuer, le cas échéant, auprès des organismes sociaux, conformément à l'article L131-6 du code de la sécurité sociale et/ou à l'article L 731-14 du code rural, les déclarations sociales nécessaires suite à la mise en distribution.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance

